

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2014**

Date de convocation :

31.05.2014

Date d'affichage :

10.06.2014

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 19
Absent	: 0
Absents excusés	: 0
Votants	: 19
Procuration	: 0

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{lle} Sylvie MASSON, M. Gilles LESEVE, M^{me} Josiane POUPON, M. Jean-Pierre PEYNEAU, M^{mes} Martine DODIER, Maryvonne RENAUDIN, Monique HANSEN, MM. Laurent VIVET, Loïc AINÉ, M^{me} Carole LEGROS, MM. Alain GODRY, William VAUDELLE, , M^{mes} Aude TESSIER, Dorothée GAUTIER, Daniela BITA.

M. Loïc THERIAU arrivée à 20 h 30.

M. Arnaud BOBET arrivée à 21 h 10.

Absent :

Absents excusés :

M. Josiane POUPON a été élue secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 AVRIL 2014 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2014.

2 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire rappelle :

- Les modalités de création de la commission de DSP :

Pour nommer les membres de la commission de DSP il est nécessaire de prendre deux délibérations :

- 1 délibération fixant les modalités de dépôt des listes (cf. Procès Verbal de la dernière réunion de Conseil Municipale du 24 avril 2014 - § 8)
- 1 délibération pour le vote proprement dit qui se tiendra donc ce jour.

Entre ces deux délibérations, une nouvelle convocation était nécessaire avec un ordre du jour et un minimum de 5 jours avant la tenue du conseil.

- Modalités d'élection des membres de la commission de DSP

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
- au scrutin de liste (D 1411-3)
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L 1411-5).

L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes (D 1411-5).

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants pourvoir (D 1411-4).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages

(D 1411-4).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D 1411-4).

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les listes présentées lors du Conseil Municipal du 24 avril 2014 (cf. délibération n° 201404D354) soit :

Les trois membres titulaires du Conseil Municipal :

Nom	Prénom	Adresse	Adresse @mail
BOUETIER	Patrice	Lieu-dit "La Fresnaye"	patrice.bouetier72@orange.fr
PEYNEAU	Jean-Pierre	2 bis, chemin de Ronde	jean-pierre.peyneau@orange.fr
AINÉ	Loïc	Lieu-dit "Le Sablon"	loicaine@hotmail.fr

Les trois membres suppléants du Conseil Municipal :

Nom	Prénom	Adresse	Adresse @mail
BITA	Daniela	Place Chanoine Tarot	d.daniela49@yahoo.com
LESÈVE	Gilles	Lieu-dit « Cassé »	martine.leseve@sfr.fr
VAUDELLE	William	Lieu-dit « Les Basses Bénardières »	vaudelle.william@ladapt.net

3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES - SCoT : DESIGNATION DES DELEGUES AUX GROUPES DE TRAVAIL :

Dans le cadre de sa compétence « Schéma de Cohérence du Territoire », la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain demande à chaque commune de désigner 2 représentants, 1 titulaire, obligatoirement conseiller communautaire et 1 suppléant conseiller municipal dans les ateliers suivants :

- Accessibilité, Mobilité et Services,
- Développement Economique (industrie, commerces et tourisme),
- Environnement,
- Habitat et Formes Urbaines,
- Agriculture et Forêt,
- Concertation.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

Ateliers	Conseiller Communautaire	Conseiller Municipal
Accessibilité, Mobilité et Services	Patrice BOUETIER	William VAUDELLE
Développement Economique (Industrie, Commerces et Tourisme)	Xavier GAYAT	Laurent VIVET
Environnement	Jean-Pierre PEYNEAU	Loïc AINÉ
Habitat et Formes Urbaines	Patrice BOUETIER	Loïc THÉRIAU
Agriculture et Forêt	Sylvie MASSON	Gilles LESÈVE
Concertation	Xavier GAYAT	Alain GODRY

4 - PLAN D'EAU COMMUNAL - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Maire souhaite, suite à une enquête des utilisateurs, que des modifications au règlement du plan d'eau soient apportées.

Les articles concernés sont les suivants :

- **Article 1^{er}** : La période de pêche pour l'année 2014 est fixée comme suit :
Du Jeudi 8 mai au Dimanche 28 septembre 2014 inclus

Le plan d'eau est ouvert :

- les samedis, dimanches et jours fériés,
- tous les mercredis du mois de juillet,
- ainsi que du 02 au 31 août,

De 7 heures à 19 heures, à tout public. Des fermetures peuvent intervenir exceptionnellement sans préavis.

- **Article 3** : Chaque pêcheur pourra utiliser **trois lignes** montées sur canne munie d'un hameçon au plus. Seul, le lancer fixe est autorisé. Leurres et cuillères sont interdits
Les prises seront limitées à 2 Kg de poissons par personne à compter du 9 mai jusqu'à la fin du mois et 1 Kg pendant la période restante. Les prises supérieures à 2 kg seront uniques.

Les pêcheurs de moins de 16 ans sont limités à 1 ligne

- **Article 7** : Chaque pêcheur, de plus de 16 ans, devra acquitter une redevance sur la base du tarif fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.
 - soit 2 € la ligne,
 - carte pour la saison pour 1 ligne : 30 €

Le Permis de Pêche n'est pas obligatoire

Les cartes pour la saison et les tickets à la journée pourront être retirés le jour même ou bien la veille chez :

- ✓ Madame Céline POIGNANT, «Fleuriste», à PONTVALLAIN,
2, Place Jean Graffin,
- ✓ et auprès de M. David MAUFAY, « Epicerie VIVAL », à PONTVALLAIN,
24, rue du 11 novembre,
les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et le dimanche matin.
- ✓ M. Jean-Claude MAILLARD assurera la surveillance.

- **Article 8** : Les pêcheurs se soumettront aimablement au contrôle effectué par :
 - ✓ Le Maire ou l'un de ses représentants (adjoints, conseillers ou agents municipaux),
 - ✓ Le superviseur M. Jean-Claude MAILLARD,
 - ✓ Son suppléant M. Joël PISSOT.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide d'appliquer ces modifications,
- donne pouvoir au Maire pour l'exécution de ce nouvel arrêté.

5 - INDEMNITES DES ELUS - MODIFICATION :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur le fait que la délibération en date du 29 mars 2014 décidant de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 18,40 % de l'indice brut mensuel 1015 doit être abrogée (cf. PV du 29-03-2011 § 3.2).

En effet, au vu des taux plafonds susceptibles d'être accordés au maire (43 %) et aux adjoints (16,5 % x 5) en fonction de la strate démographique de la commune, l'enveloppe globale représente 125,5 % de l'indice brute 1015. Le cumul des taux fixés par le conseil municipal s'élève quand à lui à 132 % (40% indemnité du maire + 18,40 % x 5 pour les adjoints), soit un dépassement de 6,5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'annuler la délibération prise au 29 mars 2014,

- de fixer le taux pour les adjoints à 16,50 %.

Une régularisation sur les salaires des mois d'avril et de mai sera effectuée sur le mois de juin.

6 - CORRESPONDANT DEFENSE - DESIGNATION :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suivant la circulaire ministérielle du 21 octobre 2010, nous devons désigner parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département mais également le correspondant immédiat de vos administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Si seul un élu peut-être désigné pour cette fonction, il est néanmoins possible de se faire assister par un administré dont les connaissances ou l'expérience en matière de défense leurs seraient utiles.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommés comme correspondant défense :

- Monsieur Patrice BOUTTIER - Lieu-dit « La Fresnaye » - 72510 PONTVALLAIN
patrice.bouttier72@orange.fr - Tél. : 02.43.46.66.19 / 06.83.97.34.15

assisté dans cette fonction par :

- Madame Josiane POUPON - 20, résidence de la Guérinière - 72510 PONTVALLAIN
jj.poupon@orange.fr - Tél. : 02.43.46.35.69 / 07.71.15.78.20

7 - SYTEME DE TELE SECURITE POUR BATIMENT COMMUNAL :

Monsieur Patrice BOUTTIER, maire-adjoint, demande si dans un premier temps, il ne serait pas nécessaire de demander un devis pour la sécurisation de la porte.

Cette question sera donc abordée lors d'un prochain Conseil.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

8 - 1 - Distributeur Automatique de Billets :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en service du DAB se fera le 12 juin prochain.

Le Crédit Agricole précise que lors de la dernière assemblée générale il a été discuté de l'opportunité de supprimer les points verts (retrait d'argent) chez les commerçants locaux. Après concertation, il en est ressorti que ce ne serait pas judicieux à l'égard des personnes âgées.

Par contre le Crédit Agricole additionnera ces retraits aux retraits du distributeur afin de ne pas pénaliser la commune.

L'inauguration est prévue pour mardi 24 juin 2014 à 17h00. A cette occasion, un vin d'honneur se tiendra dans la cour de la mairie. Les invitations seront envoyées par le Crédit Agricole.

8 - 2 - Inauguration du cimetière :

Monsieur Patrice BOUTTIER maire-adjoint informe le conseil municipal sur la fin des travaux d'aménagement du site cinéraire au cimetière. Il précise également que toutes les subventions attribuées à cette action ont bien été perçues par la commune.

Enfin, il fait part de son intention de célébrer l'inauguration de ces travaux le samedi 05 juillet 2014 à 11h00.

8 - 3 - Festiloir :

Le Pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir organise chaque année plusieurs manifestations et visites sur la période estivale à destination des habitants et des touristes.

Deux visites guidées pour découvrir le village de Pontvallain, en compagnie d'un guide-conférencier sont prévues le dimanche 27 juillet à 17 heures et le dimanche 17 août à 15 heures. Une brochure nous parviendra prochainement pour faire la promotion de ces visites au niveau local.

8 - 4 - Elections Sénatoriales :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que dans le cadre des élections sénatoriales de septembre prochain, le message de la préfecture précisant que :

- le **décret du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs** a fixé au vendredi **20 juin 2014** la date de convocation des conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.
- **sur le caractère impératif de cette date du 20 juin à laquelle il n'est pas possible de déroger.**

Le prochain Conseil Municipal se tiendra donc le **vendredi 20 juin à 20h00**.

Une circulaire nous sera transmise très prochainement afin de nous expliquer précisément l'ensemble de la procédure à suivre pour l'organisation de ces élections.

Séance levée à 22h15
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,